

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2269

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, rapporteur général

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Culture »

null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	0	105 000 000
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 500 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	103 500 000	0
TOTAUX	105 000 000	105 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	62 000 000
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 500 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	60 500 000	0
TOTAUX	62 000 000	62 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du rapporteur général de la commission des finances rétablit les crédits de la mission dans leur version initiale.

Le montant des crédits de la mission est maintenu à son niveau initial.

L'évolution des crédits par rapport au texte du Sénat s'élève à – 105 000 000 € en AE et – 62 000 000 € en CP sur le programme 175 – Patrimoines ; à + 1 500 000 € en AE et en CP sur le programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ; et à + 103 500 000 € en AE et + 60 500 000 € en CP sur le programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture.